



COMMISSIONS REGIONALES PARITAIRES (CRP) EN 7 POINTS

La Commission Régionale Paritaire est une instance majeure du dialogue social régional. L'INPH espère qu'elle sera un des éléments qui permettra de restaurer l'attractivité des carrières des PH à l'hôpital public. Créées depuis 2007, elles n'ont jamais rempli totalement leur rôle, fortement délaissées par les ARS qui voyaient un risque latent d'explosion d'une colère sourde. A la suite du pacte de confiance, l'importance de cette commission a été réaffirmée.

Nous attendons de tous les PH de l'hôpital public qu'ils s'investissent fortement aux cotés des représentants INPH à la CRP.

L'INPH est à votre écoute. Nous vous proposons de nous retrouver lors de notre colloque, moment d'échanges et de débats. Ce colloque aura lieu le **12 juin 2014 à l'Assemblée Nationale** sur le thème : « PRATICIEN HOSPITALIER A VIE ? ». Venez nombreux.

[1\) Quels sont les textes réglementaires qui la définissent ?](#)

[Lire la suite](#)

[2\) Quelle est sa composition ?](#)

[Lire la suite](#)

[3\) La commission régionale paritaire est-elle paritaire ?](#)

[Lire la suite](#)

[4\) Quel est son rôle ?](#)

[Lire la suite](#)

[5\) Comment fonctionne-t-elle ?](#)

[Lire la suite](#)

[6\) Qui sont les représentants de l'INPH ?](#)

[Lire la suite](#)

[7\) Que faut-il attendre d'une telle commission ?](#)

[Lire la suite](#)

*Pour le bureau de l'INPH,
Docteur Rachel BOCHER , présidente
Docteur Jean-Michel BADET, vice-président
Docteur Alain JACOB, délégué général*

Intersyndicat National
des Praticiens Hospitaliers
30 Bld Pasteur - 75015 Paris

www.inph.org
Contact : Rachel BOCHER